

Conseil communal du jeudi 23 décembre 2021 à 20h00

Vous êtes invité au conseil communal du jeudi 23 décembre 2021 à 20h00.

En raison de la crise Corona, cette réunion sera organisée de façon numérique via la plateforme TEAMS.

Agenda

Séance publique

Affaires internes

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points à l'ordre du jour. Les réponses seront données par le bourgmestre et les échevins.

2. Fabrique d'église Saint-Pierre Fouron-Saint-Pierre – modification plan pluriannuel 2020-2025 établi en 2021

En raison de la modification du budget 2021 non approuvée et de la modification du budget 2022 lors de la réunion du conseil municipal du 28 octobre 2021, la fabrique d'église de Fouron-Saint-Pierre a présenté la modification nécessaire du plan pluriannuel.

3. Fabrique d'église Saint Pierre Fouron-Saint-Pierre – modification budgétaire 2021

Suite à l'amendement du plan pluriannuel 2020-2025, élaboré en 2021, la fabrique d'église Saint-Pierre a également présenté un nouvel amendement budgétaire 2021. Cette modification est identique à celle du plan pluriannuel, de sorte que le conseil communal doit uniquement prendre note de la modification.

4. Fabrique d'église Saint-Pierre Fouron-Saint-Pierre - Budget 2022

Suite à la modification du plan pluriannuel 2020-2025, élaboré en 2021, la fabrique d'église Saint-Pierre a également présenté un nouveau budget 2022. Cette modification est identique à celle du plan pluriannuel, de sorte que le conseil communal ne doit prendre connaissance que du budget. La subvention communale de fonctionnement pour 2022 s'élève à 25 976,76 euros.

5. Approbation de l'avenant à l'accord de coopération avec Ferm Kinderopvang : adaptation des coûts salariaux aux barèmes majorés.

Le conseil prend acte et approuve l'avenant à l'accord de coopération entre Ferm Kinderopvang et la commune de Fourons concernant l'organisation de l'IBO Kinderopvang Stekelbees, relatif à l'adaptation des taux de salaire aux barèmes majorés.

Finances

6. Liste subventions nominatives 2022

La liste des subventions nominatives pour 2022 est soumise à l'approbation du conseil communal, conformément à l'article 41, 23° du décret sur les collectivités locales

Temps libre

7. Règlement de prêt des valises de sécurité pour les événements, etc.

Un nouveau règlement doit être établi pour le prêt de valises de sécurité lors de manifestations. Il est demandé au conseil communal d'approuver ce règlement.

Urbanisme

8. Règlement relatif à la taxe de collecte et de traitement des déchets ménagers : année d'imposition 2022

Pour l'année fiscale 2022, Limburg.net introduit une nouvelle réglementation fiscale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

9. Modification du règlement sur la gestion des déchets concernant la gestion des déchets ménagers et commerciaux assimilés

Le règlement sur les déchets a été adopté lors de la réunion du conseil municipal d'août 2021. Limburg.net propose un certain nombre de changements. Un bref aperçu des changements les plus importants :

- max. 8 sacs PMD par collecte au lieu de 4 (le poids par sac n'est plus limité)
- max. 8 sacs de déchets de jardin par collecte au lieu de 4
- max. 8 sacs à déchets de cuisine par collecte au lieu de 4 (poids par sac réduit à 10 kg en raison de la taille réduite des sacs utilisés à partir de l'automne 2021)

10. ENODIA - Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire intercommunale, 22 décembre 2021, ratification

Ratification de la décision du collège des bourgmestre et échevins du 9 décembre 2021 concernant l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire d'ENODIA qui se tiendra le 22 décembre 2021.

11. Achat d'une camionnette Service technique

Le service technique demande l'approbation de l'achat d'une camionnette fermée au prix de 27 142,36 € TTC via l'accord-cadre du Gouvernement flamand.

Police

12. Accord d'une autorisation de principe à la zone de police/ commune de Fourons pour l'utilisation de caméras ANPR et de caméras mobiles sur le territoire de la commune de Fourons.

Il est proposé d'utiliser des caméras ANPR à la police afin de lutter contre la criminalité de manière plus efficace et plus informative sur le territoire de la commune de Fourons.

13. Acquisition site ANPR Einde/Ottegraeven à Fouron–Saint-Martin

Depuis plusieurs années, les caméras sont devenues familières dans les rues de Flandre. Les deux principales raisons de placer des caméras de surveillance sur le domaine public sont :

- Prévention : les caméras sont dissuasives
- Identification : elles recueillent des preuves

A ce jour, il n'y a pas de caméras placées sur le domaine public dans la commune de Fourons, à l'exception d'une caméra ANPR sur la E25 qui a été placée par le gouvernement fédéral.

La dernière décennie a clairement montré que les caméras de surveillance ont une valeur ajoutée pour les services de police. Cela est dû à la fois à leur effet préventif, la présence de caméras dissuadant les délinquants, et au fait que, en visionnant les images des caméras, la police peut identifier les délinquants et recueillir des preuves. En outre, les caméras sont également utiles pour recueillir des chiffres pertinents sur la densité du trafic, etc.

Après une analyse approfondie des possibilités, nous allons maintenant procéder à la mise en place d'une installation ANPR au poste de police.

Séance huis-clos

Personnel

14. Nomination du directeur général après évaluation finale positive

Le règlement de position juridique de la commune de Fourons prévoit, aux articles 76 à 82, l'évaluation du directeur général de la commune pendant la période probatoire.

L'évaluation finale sur la base du rapport établi par un expert externe, a été approuvée.

Salutations collégiales,

Rik Tomsin

Président